



Malemort du Comtat : Une nouvelle station d'épuration sera bientôt réalisée sur la commune

La station d'épuration de la commune de Malemort du Comtat est l'une des plus vieilles du territoire du Syndicat Rhône Ventoux puisque sa construction date de 1973. Elle a néanmoins fait l'objet d'une réhabilitation en 1997 qui est aujourd'hui insuffisante. Le syndicat Rhône Ventoux a ainsi fait le choix de la construction d'une nouvelle installation, d'une capacité de 1900 équivalents habitants qui sera réalisée au sud de la parcelle existante et hors zone inondable.

La nouvelle station sera dotée de techniques respectueuses de l'environnement et limitant les nuisances. Elle sera notamment composée :

- D'un dégrilleur fin qui permettra de retirer une grande partie des déchets présents dans l'eau,
- D'un bassin d'orage de 150 m³ qui permettra de stocker temporairement le surplus d'eau qui arrive en temps de pluie. Quand le débit en entrée de station diminue, l'eau stockée est renvoyée sur la suite du traitement,
- D'un dessableur-déshuileur qui permettra la séparation des sables et des graisses présents dans l'eau,
- D'un traitement biologique de la matière organique dans un bassin aéré de 530 m³,
- D'un clarificateur de 11 m de diamètre où l'eau traitée sera séparée des boues produites dans le bassin d'aération précédent,
- Enfin, les boues seront déshydratées et stockées dans 6 lits de filtres plantés de roseaux.



Vue paysagère de la Station d'Épuration

Les travaux de construction réalisés par le groupement Sogea Sud Hydraulique, 4M Mereu BTP et Colas Midi Méditerranée, sous la maîtrise d'œuvre du Cabinet Merlin, débuteront en mai 2021. La mise en service de cette nouvelle station devrait avoir lieu au 1^{er} trimestre 2022.

Le montant total de l'opération s'élève à 1 778 600€ HT. Ce projet bénéficiera du soutien financier de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

L'agence de l'eau, qu'es aquò ?

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat qui œuvre pour la protection de l'eau et des milieux. Elle perçoit des taxes sur l'eau payées par tous les usagers et les réinvestit auprès des maîtres d'ouvrages (collectivités, industriels, agriculteurs et associations) selon les priorités inscrites dans son programme "Sauvons l'eau 2019-2024".

L'Agence de l'Eau accompagne en particulier les opérations visant à économiser l'eau (réduction des fuites des réseaux d'eau potable, changement de pratique agricoles, réutilisation des eaux usées traitées...). Dans le contexte de changement climatique, l'eau se raréfie : 40% du bassin Rhône-Méditerranée est déjà déficitaire en eau et d'ici 2050, les prévisions indiquent une diminution de 80% de débits en été pour certains cours d'eau et une moindre alimentation des nappes souterraines.

